











Plan d'action du PACC de la MRC des Laurentides





















Rappel de la définition des paramètres de mise en œuvre





















Paramètre de mise en œuvre	Définitions	Symbole
Porteur privilégié	Le porteur de la mesure est responsable de son déploiement. Son rôle peut être comparable à celui d'un chargé de projet, il est garant de l'atteinte des objectifs de l'action.	
Collaborateurs pour l'application de la mesure	Les collaborateurs participent à la mesure. Leur implication peut prendre diverses formes et niveaux de responsabilité.	
Chemin critique	Le chemin critique trace les étapes de réalisation de la mesure.	
Calendrier de déploiement	Phase de déploiement de la mesure identifiée par la MRC à l'aide des scores de priorisation.	
Horizon temporel de réalisation	L'horizon temporel identifie le délai hypothétique de mise en œuvre de la mesure en fonction du chemin critique et des différentes étapes anticipées.	
Niveau d'effort	Le niveau d'effort indique le niveau d'expertise nécessaire et le nombre de ressources humaines approximatif pour la réalisation de la mesure.	
Coûts	Les coûts de mise en œuvre de la mesure sont évalués à haut niveau. Généralement l'estimation est catégorisée en trois niveaux : <ul style="list-style-type: none"> - Peut entrer dans le budget de fonctionnement de la MRC - Engendre un coût supplémentaire et cause un dépassement de coût dans le budget de fonctionnement de la MRC - Représente un nouveau projet ou une nouvelle infrastructure à capitaliser 	
Occasions de financement pour la mesure, si possible ;	Des sources de financement connues ont été indiquées pour aider à financer la mesure.	
Conséquences de l'inaction	Les conséquences de la non-réalisation de la mesure sont précisées de façon (non exhaustif). Elles font le lien avec l'évaluation des risques et l'analyse des coûts de l'inaction.	
Indicateur de suivi	L'indicateur de suivi le plus approprié pour suivre le progrès dans la mise en œuvre de la mesure.	





















Liste des acronymes

ATCL	Programme Accélérer la transition climatique locale
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CAPÉ	Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique
CC	Changements climatiques
CDE	Corporation de développement économique
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CRE	Comité régional environnement
CPÉRL	Conseils des préfets et des élus de la région des Laurentides
DSP	Direction de la santé publique
EEE	Espèces exotiques envahissantes
FRR	Fonds régions et ruralité
FCM	Fédération Canadienne des municipalités
FECC	Fonds d'électrification et changements climatiques
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut Nationale de santé publique du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Québec)
MHH	Milieu humide et hydrique
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
MSP	Ministère de la Sécurité publique (Québec)
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité Durable
OBV	Organisme de bassin versant
PACC	Plan d'adaptation aux changements climatiques
PACES	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PDZA	Plan de de développement de la zone agricole
PEPPSEP	Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
PFNL	Produits forestiers Non Ligneux
PIIA	Plans d'implantation et d'intégration architecturale
PMU	Plan de mesures d'urgence
PPCMOI	Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PPP	Plans, politiques et programmes
PIIRL	Plan d'intervention en infrastructures routières locales
PRCMHH	Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RQES	Réseau Québécois sur les eaux souterraines
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides
SEL	Synergie économique Laurentides
SOPFEU	Société de protection des forêts contre les feux
TRECC	Table régionale Énergie et Changement climatique
UPA	Union des producteurs agricoles du Québec
VRAC - PARC	Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique




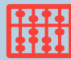
















Orientation A : Mettre en place une gouvernance climatique





















Objectif A1 : Instaurer une culture du changement à l'échelle de la région des Laurentides en lien avec les changements climatiques								
Mesure A1.1	Explications							
Inclure à un comité existant ou à un nouveau comité des objectifs visant des interventions au-delà des limites de la MRC selon les enjeux territoriaux jugés prioritaires et ayant des implications régionales.	Aucune instance n'est présentement en place pour assurer un suivi entre les MRC des objectifs communs et des projets régionaux. Cette responsabilité pourrait être assignée à un comité existant : Table régionale Énergie et Changement climatique (TRECC), Conférence administrative régionale (CAR) ou Conseils des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL). Il serait également possible de former un comité constitué des 4 MRC ayant participé à cette démarche de planification de l'adaptation aux CC. En particulier, le comité serait amené à piloter des actions comme celle prévue en A1.3.	Conseils des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL), TRECC, la conférence administrative régionale (CAR)	MRC, municipalités, DSP	Identifier le comité/l'instance auquel pourraient être intégrés les objectifs Identifier les enjeux territoriaux prioritaires qui touchent les MRC impliquées Définir des objectifs d'intervention et de suivi	Court terme : 2024-2025	1 an	Faible (peut être fait lors de rencontres réunissant les MRC)	Faible (salaires)
								
		s.o.	Manque de cohérence et de concertation dans la priorisation des enjeux régionaux et de la mise en œuvre du PACC.		Instance identifiée Objectifs identifiés			
Mesure A1.2	Explications							
Procéder à l'embauche d'une personne responsable de la mise en œuvre du PACC, selon les priorités des élus, en misant sur le partage de ressources avec les autres MRC et le recours aux leviers financiers disponibles au monde municipal.	Le PACC apporte des changements de pratiques qui nécessitent une personne-ressource pour cadrer et suivre leur évolution. Formaliser la gouvernance permettra d'apporter une robustesse au déploiement du PACC. Bien que la MRC ne soit pas toujours porteuse, cette personne pourra être le point central des informations et centraliser les données de suivis. Elle pourrait contribuer à la mise en œuvre du PRMHH également.	MRC	Municipalités locales	Identifier la personne-ressource ainsi que ses canaux de concertation/communication/comité Formaliser les attentes, éventuellement dans sa fiche de poste Transmettre l'ensemble des outils associés au PACC (tableau des actions, calendrier de déploiement, etc.) Mobiliser des sources de financement	Court terme : 2024-2025	Dès l'instauration du PACC	Moyen, engagement d'une personne à partager avec une ou plusieurs MRC.	Moyen (embauche)
								
		Fonds régions et ruralité (FRR) et pacte fiscal ATCL	Manque de coordination Perte des engagements des co-porteurs des mesures Manque de commanditaires pour l'adhésion		Poste de la personne-ressource Nombre d'actions engagées Nombre d'actions mises en place			





















Mesure A1.3	Explications							
Établir une structure de gestion des risques à l'échelle de la région des Laurentides.	Les risques climatiques touchent au-delà des territoires administratifs. Une structure de gestion des risques commune à l'échelle régionale permet une gestion en état d'urgence plus efficace. Des mécanismes précis comme le plan interaide sont à favoriser pour promouvoir la collaboration entre municipalités en cas d'urgence. Au-delà des projets d'intervention communs, la gestion des risques permettra d'identifier à l'échelle de la région des Laurentides les problématiques qui peuvent toucher tout le territoire (ex : hôpital de Saint-Jérôme, rupture de la route 117 ou de l'autoroute 15, etc.).	MRC CPÉRL	MRC voisines, municipalités, CISSS des Laurentides (sécurité civile), MSP, MELCCFP (sécurité des barrages)	Réunir les MRC pour identifier les besoins et objectifs communs en matière de gestion de risque (ex. prévention, préparation, intervention, rétablissement) Cibler les outils, protocoles et ressources qui peuvent être uniformisés, partagés, mutualisés Préciser les mécanismes de communication, de collaboration et de suivi	Moyen terme : 2026 – 2029	2 ans	Faible (peut être fait lors de rencontres réunissant les MRC)	Coûts internes faibles
								
		s.o.	Manque d'efficacité dans la gestion de risque Augmentation des coûts liés à la gestion de risque Potentiel que les mesures de gestion des risques dans une région augmentent les risques dans une autre	Besoins et objectifs régionaux identifiés Mécanismes de communication, de collaboration et de suivi définis				
Objectif A2 : Sensibiliser les citoyens et les organisations aux changements climatiques								
Mesure A2.1	Explications							
Créer et mettre en œuvre un plan de communication spécifique aux changements climatiques et aux enjeux de sécurité civile	Les plans de communication favorisent la mobilisation de la population et permettent des campagnes de communication ciblées pour certains groupes concernés par un aléa climatique ou une zone à risque. Les événements climatiques amplifiant les risques d'isolement, il est important de sensibiliser la population sur les impacts locaux des CC. Ce plan de communication inclura les moyens de diffusion du PACC.	MRC	CRE DSP OBV Municipalités Ministères	Identifier les objectifs de communication, les publics cibles, les axes de communication, la stratégie de communication, les moyens de communication, les messages, les partenaires de diffusion et le budget	Moyen terme : 2026 - 2029	Création du plan : 1 an Durée de la mesure : 2-3 ans	Élevé (responsable des communications) + autres professionnels de la MRC Potentiel mandat à une firme de communication	50-100k\$
								
		Leadership local pour l'adaptation climatique (FCM), FECC, ATCL	Les municipalités et les citoyens ne sont pas informés au niveau des enjeux liés aux changements climatiques (CC) Faible niveau d'engagement des parties prenantes sur le terrain Abandon du PACC	Lancement du plan Nombre de parties prenantes et de citoyens rejoints				


















Mesure A2.2	Explications							
Intégrer au plan de communication une stratégie spécifique aux acteurs économiques afin de les sensibiliser sur les impacts des changements climatiques en lien avec leur domaine d'activité, les mesures d'adaptation spécifiques à leur secteur.	Les changements climatiques pourront impacter le développement économique de la MRC. Les impacts des changements climatiques ainsi que les mesures d'adaptation sont spécifiques au secteur économique et nécessitent des stratégies de communication adaptées. Ces éléments peuvent être communiqués conjointement avec d'autres thématiques d'intérêt pour la MRC, dont la volonté de favoriser les initiatives d'économie circulaire.	CDÉ	MRC SADC des Laurentides Chambres de commerce Services de dév. économique des municipalités, Synergie Économique Laurentides (SEL)	Définir les objectifs de communication Identifier les acteurs économiques visés (quels secteurs, quelles organisations, etc.). Établir les axes de communication Déterminer les moyens de communication Lancement des activités de communication	Moyen terme : 2026 - 2029	Développement de la stratégie spécifique aux acteurs économiques : 6 mois Durée de la mesure : 2-3 ans	Moyen (responsable des communications) + autres professionnels de la MRC Potentiel mandat à une firme de communication	25-30k\$
								
		Leadership local pour l'adaptation climatique (FCM)	Les entreprises et les acteurs économiques ne sont pas informés au niveau des enjeux liés aux CC Faible prise en compte des CC dans le développement économique À plus long terme, effritement de la vitalité économique		Lancement de la stratégie Nombre d'acteurs économiques rejoints			
Mesure A2.3	Explications							
Mettre en place un mécanisme de divulgation grand public des actions entreprises pour la protection du territoire.	Un mécanisme de divulgation coordonné avec toutes les parties prenantes des projets permet d'informer les citoyens sur les actions concrètes entreprises sur leur territoire. Communiquer sur le suivi de la mise en œuvre du PACC permet de les sensibiliser et valorise les efforts engagés par la MRC.	MRC	Organismes de conservation OBV CRE DSP Municipalités	Identifier un mécanisme de divulgation (par exemple plateforme de diffusion - municipalité pour le climat) Recenser toutes les initiatives sur le territoire Mettre en place un mécanisme de suivi des projets développés en collaboration avec les acteurs terrain Divulguer l'information en continu	Moyen terme : 2026 - 2029	Développement du mécanisme de divulgation : 1 an Durée de la mesure : en continu	Moyen (responsable des communications) + autres professionnels de la MRC Potentiel mandat à une firme de communication	25-30k\$
								
		Leadership local pour l'adaptation climatique (FCM) Voir si possible de financer via le FRR	Les municipalités et les citoyens ne sont pas informés au niveau des enjeux liés aux changements climatiques Faible niveau d'engagement des parties prenantes sur le terrain		Nombre d'initiatives communiquées Nombre de citoyens rejoints			














Objectif A3 : Mettre en œuvre un plan de continuité des opérations et adapter la planification des services municipaux




























Mesure A3.1	Explications							
<p>Maintenir et mettre à jour le plan de relève informatique au service des technologies de l'information, incluant la redondance des services de télécommunication.</p>	<p>Les systèmes informatiques de la MRC et des municipalités doivent demeurer fonctionnels lors des événements climatiques d'urgence malgré les pannes de courant.</p>	MRC	Municipalités	<p>Identification des principaux risques menaçant les systèmes informatiques Évaluation de la fréquence des sauvegardes Application de la règle 3-2-1 (trois sauvegardes, deux supports différents et au moins une copie hors site)</p>	Court terme : 2024-2025	<p>Développement du plan : 6 mois Durée de la mesure : En continu</p>	Moyen	Moyen - dépend des risques identifiés
								
		s.o.	Interruptions des services de la MRC et des municipalités			Mise en œuvre du plan de relève et de la redondance des services de télécommunications		
Mesure A3.2	Explications							
<p>Préparer un plan de continuité des opérations permettant aux municipalités et à la MRC de fonctionner selon des modes de travail flexibles lors de certains événements météorologiques.</p>	<p>Les situations urgentes demandent une flexibilité et une adaptation très importante et rapide. Pour que la MRC et les organisations municipales puissent rester opérationnelles dans ces situations, il importe d'anticiper les mécanismes potentiels à mettre en place : disponibilité des outils, déplacements, accessibilités aux infrastructures, etc.</p>	MRC	Municipalités	<p>Mise sur pied d'une équipe de préparation aux urgences Identification des fonctions et services essentiels Reconnaissance des ensembles de compétences requises et des occasions de réaffectation du personnel Repérage des problèmes Préparation du plan de continuité pour chaque fonction/service essentiel Examen du plan selon la liste de vérification Examen du plan par l'équipe de préparation aux urgences Révision et mise à l'essai et à jour du plan</p>	Court terme : 2024-2025	<p>Développement du plan de continuité des affaires : 12 à 18 mois Durée de la mesure : En continu</p>	Moyen - implication de l'ensemble des services à travers l'équipe dédiée	<p>Salaire pour la mise en place du plan de continuité De zéro à quelques dizaines de milliers de dollars pour l'achat des équipements permettant la continuité (suivant ce qui a été identifié comme manquant).</p>
								
		s.o.	Interruptions des services de la MRC et des municipalités.			Mise en œuvre du plan de continuité des affaires		




Mesure A3.3	Explications							
Identifier conjointement avec les municipalités et la population les priorités d'adaptation et de préparation lors d'événements climatiques extrêmes.	Les changements climatiques vont accroître la fréquence et l'intensité des événements extrêmes qui impactent la santé et la sécurité de la population. La MRC peut poursuivre son soutien logistique auprès des municipalités. Elle peut éventuellement centraliser les capacités de chacune afin de simplifier leur collaboration. De plus, des outils peuvent être mis en place pour accompagner la population, par exemple la création d'une liste associant des citoyens volontaires avec des personnes identifiées comme vulnérables afin de créer une chaîne de soutien en cas d'urgence.	MRC	Comité dans chacune des municipalités DSP	Faire un état des lieux des soutiens actuels apportés et des besoins des municipalités en cas de situations extrêmes. Prioriser les actions complémentaires que la MRC peut endosser.	Moyen terme : 2026 - 2029	Mise en œuvre : 1 an Durée de la mesure : En continu	Faible	Quelques milliers de dollars dépendamment des soutiens nécessaires
								
		Leadership local pour l'adaptation climatique (FCM), FRR, ATCL		Mauvaise allocation des équipements et des ressources lors des événements climatiques extrêmes Manque de coordination à l'échelle du territoire			Nombre d'actions en soutien	
Mesure A3.4	Explications							
Intégrer les changements climatiques dans la révision des plans de mesures d'urgence (PMU) municipaux et les améliorer en continu en fonction des nouvelles informations et de l'acquisition de connaissances sur les aléas.	L'adaptation aux changements climatiques est un processus continu. Au rythme de l'acquisition des connaissances de même que des événements vécus sur le territoire, la mise à jour régulière des PMU devra être réalisée. Il sera pertinent dans cette révision de définir des moyens pour accompagner les communautés vulnérables lors d'événements climatiques extrêmes (p. ex. création d'une liste de citoyens volontaires, détermination de seuils de communication).	Municipalités	MRC	Assurer une vigie de l'évolution des connaissances sur les risques climatiques sur le territoire Mettre en place une procédure de révision des mesures d'urgence après chaque utilisation du PMU et annuellement	Moyen terme 2026 - 2029	Mise en œuvre : 1 an Révision : Suite à la sortie de nouvelles informations (par exemple cartographie de zones inondables), suite à un événement climatique extrême et tous les ans	Moyen	Quelques milliers de dollars par municipalité
								
		s.o		Absence de préparation lors d'événements climatiques extrêmes Augmentation des impacts sur la sécurité des biens et des personnes. Impacts potentiels majeurs sur les infrastructures municipales (usine de filtration des eaux, réseaux électrique, informatique et routier...)			Nombre de plans révisés sur le territoire de la MRC	

Mesure A3.5	Explications							
S'assurer du bon déploiement des systèmes d'appels automatisés dans l'ensemble des municipalités.	Les lignes d'appels automatisés constituent des outils efficaces d'alerte pour les événements climatiques extrêmes comme les feux de forêt, les inondations ou les tempêtes de vents. Cela peut également servir pour informer la population de limiter sa consommation d'eau lors des périodes de sécheresse et d'étiages sévères.	MRC	Municipalités	Identifier les municipalités dotées d'un système d'appels automatisés Mobiliser les municipalités manquantes autour de ce besoin S'assurer de l'homogénéité des fonctions de chaque système Envisager un appel d'offres commun Communiquer l'existence du système aux citoyens (via le plan de communication)	Moyen terme : 2026 - 2029	Mise en œuvre : 2 ans Durée de la mesure : En continu	Moyen	10 000\$/municipalité
								
		s.o	Certaines personnes pourraient se retrouver dans des situations dangereuses et subir plus lourdement les impacts lors d'évènements climatiques extrêmes			Lancement du système Nombre de citoyens abonnés au système		
Objectif A4 : Effectuer une veille informationnelle et technologique sur les vulnérabilités et les opportunités liées à l'évolution du climat								
Mesure A4.1	Explications							
Identifier les personnes et les communautés les plus vulnérables aux changements climatiques et définir les actions à engager ainsi que les opportunités associées.	L'identification des personnes ou groupes de personnes vulnérables permet de prioriser les actions en cas de situation d'urgence. Le VRAC-PARC développé par la DSP Laurentides aidera à faire une première identification de ces groupes que la MRC pourra affiner dans un second temps. L'analyse des vulnérabilités apportera l'occasion d'identifier les opportunités de changement afin de développer les co-bénéfices pour améliorer leur cadre de vie, proposer des services pertinents, etc. Dans un troisième temps, la MRC supportera les organismes communautaires dans le déploiement du plan d'action (Mesure C3.3).	DSP	Sécurité civile CISSS Organismes sociocommunitaires MRC Municipalités	Prendre connaissance des résultats de l'analyse de vulnérabilité réalisée par la DSP Adapter la méthodologie pour réduire la granularité (notion objective résultant d'une analyse statistique) de l'analyse Réaliser l'étude à la plus petite échelle possible (code postal? Ou municipalité?) Travailler avec les organismes pour établir une analyse des vulnérabilités spécifiques aux changements climatiques Identifier les opportunités potentielles	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans	Moyen	Salaire employés DSP
								
		Plusieurs programmes de financement disponibles pour réaliser des analyses de vulnérabilité. L'angle peut différer un peu pour s'insérer dans les critères des programmes. Voir si possibilité de passer par la DSP via le programme de Santé Canada ADAPTATIONSanté.		Non prise en compte des spécificités de groupes vulnérables sur le territoire dans la planification de l'adaptation Maladaptation			Ciblage des zones/quartiers plus vulnérables Développement et mise en œuvre de mesures d'adaptation spécifiques	



























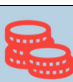
Mesure A4.2	Explications							
Accélérer l'acquisition des connaissances du territoire grâce à des collaborations et outils innovants.	Accélérer l'acquisition des connaissances du territoire, comme l'état et la vulnérabilité des infrastructures ou l'évolution des zones de contraintes liées aux changements climatiques, est essentiel pour intégrer ses enjeux dans les outils de planification du territoire. La géomatique ou l'intelligence artificielle aident à identifier des données telles que les zones inondables, les mouvements de sol, l'espace de liberté des cours d'eau, l'état des ponceaux ou la répartition des eaux souterraines. Les données sur la population et ses vulnérabilités particulières pour chaque aléa et par MRC peuvent être partagées par la DSP.	MRC	OBV Ministères (MSP, MELCCFP) Municipalités Milieu universitaire DSP Bureau de projets (MAMH)	Organiser et tenir une rencontre avec divers professionnels de la MRC et experts (externes) visant à identifier les besoins prioritaires et cibler des solutions d'acquisition de connaissances Collaborer avec des experts (organismes, consultants, chercheurs) afin de développer les projets d'acquisition de connaissances priorisés Offrir un appui dans le montage financier et la gestion du projet	Moyen terme : 2026 - 2029	Identification des projets prioritaires : 2 ans Mise en œuvre des projets : 3 à 10 ans	Une personne responsable à la MRC doit être attirée à chaque projet afin de consolider les partenariats, collaborer au montage financier, suivre le projet et faire l'intégration/diffusion des résultats au sein de la MRC et des municipalités.	Peu pour la concertation. Les projets de recherche pourraient être financés par des fonds de recherche. Toutefois, une contribution peut être demandée à la MRC (à évaluer selon les projets)
					Fonds pour la recherche. Possibilités de collaboration avec les MRC voisines pour réaliser des économies d'échelle. Fonds région et ruralité	Manque de connaissance sur les impacts des changements climatiques sur le territoire Absence de développement des savoir-faire résultant en un maintien de la vulnérabilité.	Nombre de projets d'acquisition de connaissances mis en place	
Mesure A4.3	Explications							
Mettre en place un système de centralisation des informations sur les changements climatiques (risques, aléas, vulnérabilités) pour les partager aux municipalités, à la communauté et aux MRC voisines.	Les changements climatiques ne s'arrêtent pas aux limites administratives, les données et les informations sont essentielles pour l'adaptation et leurs partages renforcent la connaissance du territoire. La MRC détient une expertise dans la collecte, la gestion et la valorisation des données. Elle doit ainsi rendre disponible l'information pertinente pour les acteurs de l'adaptation sur le terrain. Ce système de centralisation pourrait également tenir une vigie des programmes de financement pouvant être mobilisés pour déposer des projets d'adaptation par les municipalités, les citoyens ou les autres organismes sur le territoire.	MRC	OBV Sécurité civile CISSS DSP	Mettre en place l'établissement d'un processus de travail pour l'intégration, la mise à jour et la diffusion des données. Il est possible d'évaluer des collaborations potentielles pour utiliser des plateformes de diffusion déjà en place (ex. ESRI ArcGIS, QGIS) si présentes chez les différents partenaires. Cette activité demande des ressources techniques spécialisées et un effort important si cet élément est réalisé à l'interne. Des firmes spécialisées peuvent assumer ce rôle.	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans	Élevé - Requiert la capacité technique (ressources humaines et matérielles).	2-3 k\$/an pour des licences ArcGIS Online (ouvert au grand public) 5-10k\$/an pour des licences de groupes privées + Salaires employés (ressources techniques) + Certains mandats spécifiques peuvent être octroyés à des firmes spécialisées pour mettre en œuvre cette solution (30k\$ - 50k\$)

								
		s.o	L'information est difficile à partager de façon rapide et directe et difficile à interpréter. Risque d'utilisation d'information désuète et différente par les différents partenaires.				Mise en opération de la plate-forme de diffusion	
Objectif A5 : Planifier la gestion et l'aménagement du territoire en fonction des répercussions actuelles et projetées des changements climatiques								
Mesure A5.1	Explications							
Collaborer avec les municipalités pour évaluer les risques dus aux changements climatiques auxquels sont soumises les infrastructures essentielles (routes, réseau électrique, usines d'épuration et de traitement des eaux).	À travers les PMU des municipalités et les plans de gestion de la MRC au niveau du PIIRL les risques auxquels sont soumises les infrastructures essentielles sont identifiés. Les conditions hivernales changeantes causeront notamment des dommages sur les 1 304 km du réseau routier de la MRC ainsi qu'une augmentation des pannes d'électricité. La MRC doit poursuivre ses efforts de caractérisation pour couvrir tout le territoire et mettre en place des mesures de prévention.	MRC	Ministères propriétaires des infras essentielles Municipalités CISSS (établissements de la santé), Hydro-Québec, SOPFEU	Créer un comité de travail (représentants MRC et collaborateurs) Effectuer une évaluation préliminaire des risques relatifs aux infrastructures municipales présentant (ou susceptibles de présenter) plus de vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques. Concertation entre MRC et services municipaux. Réaliser au besoin une expertise additionnelle (génie civil, autres spécialistes) pour compléter/détailler la caractérisation des risques sur certaines infrastructures prioritaires puis proposer des mesures d'adaptation.	Moyen terme : 2026 - 2029	Variable - entre 1 an et 3 ans	Moyen: Concertation entre représentants municipaux et gouvernementaux, et réalisation possible d'un mandat (expertises techniques) pour compléter l'évaluation des risques.	Variable, dépend du nombre et de la diversité des infrastructures considérées de même que de la portée d'un potentiel mandat d'expertise technique. Entre 50k\$ et 100k\$
								
		FCM : Programme Leadership local pour l'adaptation climatique et Gestion des actifs municipaux	Risque accru de détérioration et sous-utilisation des infrastructures. Accroissement de leur vulnérabilité, et mise en œuvre moins efficace des mesures d'urgence et de prévention au détriment de la sécurité des personnes et des biens.				Nombre de municipalités dont l'évaluation du risque a été réalisée Nombre de mesures d'adaptation mises en œuvre	

Mesure A5.2	Explications							
Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les impacts et la surveillance des inondations.	La MRC des Laurentides est exposée aux inondations sur son territoire, notamment sur les secteurs des rivières du Diable, Rouge, du Nord, Maskinongé et Noire. Il est nécessaire de poursuivre l'acquisition de connaissances sur cet enjeu afin d'accroître la résilience des secteurs vulnérables et de planifier l'adaptation de manière optimale dans une logique de gestion à l'échelle du bassin versant. La MRC peut accompagner des municipalités dans la mise en place de projets pilotes afin d'améliorer la prise de connaissance des données du territoire et de tester l'intégration de système de surveillance permettant d'anticiper les risques d'inondation. La cartographie de l'espace de liberté et la mise à jour des cartes de zones inondables sont aussi des éléments à documenter davantage.	Municipalités	MRC OBV Bureau de projet DSP	Accroître la connaissance sur le risque d'inondations dans les secteurs touchés Évaluer les mesures d'adaptation les plus appropriées pour les secteurs où une intervention est nécessaire	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans	Moyen à élevé selon le niveau de détail	Certains mandats spécifiques peuvent être octroyés à des firmes spécialisées pour cartographier ou mettre à jour les données (15k\$ - 20k\$) pour des études de simulations hydrauliques
								
		s.o.	Manque de savoir et d'information sur la situation du territoire. Des zones à risque peuvent ne pas apparaître dans les données actuelles.			Cartographie et évaluation des mesures d'adaptation		
Mesure A5.3	Explications							
Instaurer une stratégie de solidarité amont/aval relative aux impacts subis par bassin versant pour la région des Laurentides.	La mise à jour du régime des activités autorisées en milieux humides et hydriques doit intégrer les enjeux de taux de relâche par bassin versant. Les décisions prises, particulièrement en matière d'aménagement du territoire, entraînent des conséquences en aval. Tout projet menant à un changement d'occupation du sol devrait s'assurer qu'il ne cause pas d'impact en aval. La stratégie de solidarité amont/aval pourrait être développée et adoptée par le comité mentionné à la mesure A1.1 et s'ancrer dans la structure de gestion des risques à l'échelle régionale (A1.3).	Comité de la mesure A1.1	MRC, OBV Bureau de projets,	Identifier les mécanismes déjà existants et pouvant être utilisés (ou adaptés) pour faciliter les échanges relatifs aux enjeux hydriques inter-MRC (p.ex. table de concertation des OBV, coopération en situation d'urgence, etc.). Favoriser la mise en place d'une rencontre périodique entre les MRC des bassins versants afin de partager sur les enjeux en cours et d'identifier les actions à mettre en place.	Moyen terme 2026 - 2029	En continu	À vérifier si cela peut entrer dans la tâche des OBV (notamment en ce qui concerne les mandats de leur table de concertation)	Faible (salaires)
								
		s.o.	Manque de coordination des actions entre l'amont et l'aval Absence de gestion intégrée de l'eau.			Rencontres périodiques mises en place		
Mesure A5.4	Explications							

Intégrer les changements climatiques dans les plans et programmes (PP) actuels et à venir.	La MRC procède présentement à l'élaboration ou la révision de plusieurs documents stratégiques. Ceux-ci devraient prendre en compte les principaux risques identifiés dans le PACC et intégrer les mesures d'adaptation pertinentes pour le champ d'intervention qui les concerne. Cette mesure est liée à la mesure A3.4 sur les plans de mesures d'urgence et de sécurité civile.	MRC	Municipalités Autres acteurs en fonction des PP concernés	Identifier l'ensemble des plans et procédures à mettre à jour Collaborer avec les responsables de ces plans et les informer des enjeux climatiques afin qu'ils systématisent l'intégration des enjeux dans leur mise à jour Valider le nombre de plans ou procédures mis à jour	Moyen terme 2026 - 2029	0-2 ans	Faible, un responsable par service	Faible
								
		s.o.	Manque de cohérence et d'efficacité dans l'application des objectifs de la MRC			Nombre de plans et de procédures actualisés		


















Orientation B : Favoriser la résilience économique
























Objectif B1 : Augmenter et pérenniser le financement des mesures d'adaptation associées aux changements climatiques								
Mesure B1.1	Explications							
Créer un fonds régional ou une réserve financière et développer des mécanismes de répartition des fonds qui tiennent compte de la vocation des municipalités, et donc, de leurs contributions relatives à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques (ex. municipalité développée vs municipalité priorisant la protection des milieux naturels).	En accord avec les fonds actuellement mis en place dans la région des Laurentides (ex. : FRR), une nouvelle réserve financière dédiée aux changements climatiques, avec des critères clairs et équitables, offrirait un budget en cas de projets d'urgence ou de grands projets de prévention et d'adaptation.	MRC	Municipalités, acteurs provinciaux	Collaboration entre la MRC et les municipalités pour définir les mécanismes de financement du fonds et d'allocation des fonds Adoption d'un règlement relatif à la constitution et à la gestion du fonds	Moyen terme 2026 - 2029	5 ans	Élevé (ressources nécessaires pour la gestion du fonds)	À déterminer par l'ampleur du fonds
								
		s.o.		Difficulté de financement de certains projets d'adaptation pour certains acteurs.		Création du Fonds Nombre de projets financés et montant alloué		
Mesure B1.2	Explications							
Développer avec la Corporation de développement économique (CDE) une politique de financement/investissement qui priorise les aides attribuées en tenant compte des engagements des entreprises face aux enjeux des changements climatiques.	Pour que les acteurs socio-économiques intègrent des mécanismes de gouvernance durable, il est nécessaire de s'assurer de leurs connaissances sur les enjeux locaux, environnementaux et sociaux. Intégrer à tous les mécanismes de financement des notions et critères en lien avec ces sujets permet de commencer à sensibiliser tout en assurant une logique durable dans la répartition des fonds. Ces critères permettront de prioriser les projets les plus en phase avec les enjeux climatiques. La complexité des critères de distribution doit évoluer au fil du temps, conjointement à la maturité des acteurs.	CDE	MRC Municipalités SADC des Laurentides, SEL	Revue des bonnes pratiques en matière d'intégration de critères d'écoconditionnalité Possibilité de s'inspirer de pratiques existantes auprès d'autres investisseurs, bailleurs de fonds Bâtir une grille d'évaluation en fonction des critères retenus Former les conseillers et conseillères	Moyen terme : 2026 - 2029	2 à 3 ans	Faible	5 à 15 k\$
								
		s.o.		F'inancement de projets non compatibles avec les objectifs d'adaptation aux CC		Critères mis en place		
Mesure B1.3	Explications							











Centraliser les vigies mises en place dans les organisations du territoire pour identifier les programmes de soutien disponibles permettant de financer des projets visant les enjeux des changements climatiques. Appuyer les municipalités dans leurs soumissions pour ces financements.	Il existe plusieurs fonds de soutien pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Il y a par exemple un fonds gouvernemental destiné aux activités touristiques ou bien un fonds municipal pour les projets sur le territoire. Le programme Accélérer la transition climatique locale est un autre exemple de fonds disponible pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation à l'échelle municipale. La centralisation de ces vigies (CRE, UPA, OBV, etc.) permettra à la MRC de promouvoir les fonds disponibles auprès des municipalités. Elle pourra aussi dans un second temps les aider dans leur soumission.	MRC	CDE Municipalités OBV CRE Laurentides UPA locale	Mettre en place une vigie des subventions et financements disponibles Développer une page web permettant de présenter les liens vers les subventions ainsi que de faire connaître et partager les bons coups Identifier une personne responsable de mettre à jour la page web régulièrement et d'appuyer les municipalités dans le dépôt des demandes. Cela pourrait être la personne embauchée (A1.2) responsable de l'adaptation aux CC à la MRC.	Court terme : 2024 - 2025	À l'adoption du PACC	Programmation du site : quelques heures information Vigie des financements : 1 heure par mois Appui aux demandes de subventions : variable	2-3 k\$ pour la programmation + Salaires employés support aux demandes
		s.o	Manque d'opportunité de financement pour les municipalités, les entreprises et les organismes.			Disponibilité de l'information sur le site de la MRC Nombre de demandes de financement déposées par les municipalités		

Objectif B2 : Identifier et appuyer les secteurs viables, tout en aidant la transition des secteurs vulnérables





















Mesure B2.1	Explications							
Adapter les territoires récréatifs, leurs infrastructures et les activités y étant pratiquées.	Les changements climatiques impactent les pratiques récréatives. Afin d'assurer la résilience des activités, notamment pour celles en période hivernale, il importe de définir des mesures d'adaptation des territoires et de leurs infrastructures. Ces réflexions doivent autant toucher les parcs gérés par la MRC comme le P'tit Train du Nord, le Corridor aérobique, l'Ancienne-Pisciculture ou le Parc éco Laurentides que les stations de ski. Par exemple, à Belle-Neige des offres diversifiées nécessitant moins d'infrastructures sont actuellement mises en place.	MRC CDÉ	Société des parcs de la MRC, P'tit train du Nord, locataires sur les TPI, Domaine Saint-Bernard, autres	Effectuer une étude sur les possibilités d'adaptation et/ou de requalification des propriétés (publiques et privées) dédiées aux activités récréatives. Envisager des consultations et ateliers de travail avec les collaborateurs. Identifier des usages alternatifs potentiels (ex : récréatif intensif vs extensif, activités complémentaires) puis les évaluer en termes de résilience aux CC et de cohabitation harmonieuse avec les usages environnants. Utiliser ces territoires récréatifs pour sensibiliser et éduquer les gens aux risques des changements climatiques, et les inciter à de nouvelles pratiques, à réduire leur empreinte carbone, etc.	Moyen terme : 2026 - 2029	0-2 ans	Faible, efforts internes à la MRC et concertation avec collaborateurs. Participation d'une firme externe pour la phase de diagnostic.	0-50k\$ pour la phase de diagnostic, puis proportionnel aux investissements d'adaptation
		FCM - Initiative de Rénovation de bâtiments de loisirs, FRR	Fragilisation économique des acteurs du secteur récréatif/récréotouristique (moins de revenus, plus de dépenses pour s'adapter aux changements climatiques). Opportunités manquées (investissements publics et privés) pour soutenir l'adaptation, voire la reconversion de certaines activités récréatives.	Réalisation d'une étude sur les possibilités d'adaptation et/ou de reconversion des activités récréatives. Activités de concertation avec les collaborateurs ciblés et autres acteurs pertinents.				











				Outils urbanistiques (planification et réglementation) moins adaptés pour l'encadrement des secteurs récréatifs.				
Mesure B2.2	Explications							
Collaborer avec les communautés d'affaires pour documenter les impacts des changements climatiques sur leurs domaines d'activités et leurs chaînes d'approvisionnement (notamment les secteurs de l'alimentation, du transport pour l'agroforesterie, etc.).	La MRC abrite des entreprises dans des secteurs vulnérables aux CC (foresterie, agriculture, tourisme, etc.). Afin d'assurer la résilience de l'économie régionale, il importe de préciser les vulnérabilités des principaux acteurs sur le territoire et de les appuyer dans leur démarche d'adaptation.	MRC et CDE	Chambre de commerce SADC des Laurentides Living Lab Tourisme Laurentides Regroupements d'hôtels, de restaurants Sécurité civile Milieu universitaire (par projets de recherche)	En utilisant de PACC comme toile de fond, définir la portée du mandat Définir le cahier des charges Sécuriser le financement Lancer l'appel d'offres	Moyen terme : 2026 - 2029	3 ans	Une ressource dédiée au suivi du projet (CDE)	En fonction de qui fait l'étude et du niveau de détail
								
		Leadership local pour l'adaptation climatique (FCM)		Mauvaise compréhension des vulnérabilités économiques sur le territoire Détérioration de la vitalité économique de la MRC Perturbation majeure de l'économie régionale Plus difficile de justifier les demandes d'appui financier aux autres paliers de gouvernement			Réalisation de l'étude	
Mesure B2.3	Explications							
Faciliter, promouvoir, développer et propulser une culture d'entrepreneuriat écosocial.	L'entrepreneuriat écosocial a pour objectif de faciliter le développement durable et la solidarité territoriale. La création d'OBNL et d'organismes de bienfaisance ayant comme mission la résilience du territoire et des communautés aide au développement du mouvement, particulièrement populaire chez les jeunes. La CDE pourrait avoir un objectif d'accompagnement auprès de ce type de structure.	CDE	Pôle d'économie sociale Laurentides L'ILOT Coop ou Maison de l'innovation sociale CDRQ	Sensibiliser le CDE à l'importance de l'entrepreneuriat social à des fins d'adaptation du territoire Former une ressource interne ou engager une ressource dédiée à l'entrepreneuriat écosocial sur le territoire. Mettre en place différents programmes et mécanismes d'accompagnement de l'entrepreneuriat social sur le territoire	Moyen terme : 2026 - 2029	1 an	Une ressource dédiée à l'entrepreneuriat collectif au CDE	100k\$/année

								
		s.o		Faible dynamisme de l'entrepreneuriat social au sein de la MRC.			Nombre de projets d'entrepreneuriat social lancés	
Objectif B3 : Favoriser la collaboration et la diversification intra et intersectorielle								
Mesure B3.1	Explications							
Identifier des partenariats mutuellement profitables entre acteurs économiques.	Les partenariats économiques permettent notamment de partager de la main-d'œuvre, des capitaux (pour investissement ou dépenses), des ressources, des connaissances, des pratiques, des solutions dans une optique d'éviter le gaspillage, de maximiser les profits ou d'augmenter la réactivité de tous face aux impacts des changements climatiques	MRC et CDE	SEL, SADC des Laurentides	Identifier les besoins nécessaires en matière de synergie économique en partenariat avec SEL (par exemple sur l'emploi) Définir le rôle de la MRC dans la facilitation des maillages Développer une stratégie cohérente aux besoins du milieu	Moyen terme : 2026 - 2029	3 ans	Moyen	Ressources internes Pas de coûts additionnels à court terme
								
		s.o		Gaspillage Non-valorisation des ressources Absence de maillage territorial, augmentation des GES, coûts d'enfouissement		Nombre de synergies facilitées		
Mesure B3.2	Explications							
Augmenter les synergies à l'échelle de la région des Laurentides afin de profiter de la capacité de production de biens et services plus élevée des autres MRC.	Les impacts des changements climatiques touchent l'ensemble de la région. Augmenter les partages de biens et services en lien avec les atouts et besoins de chaque territoire prend tout son sens dans un contexte de résilience locale. La circularité de l'économie de la MRC peut se développer à une échelle régionale et devenir plus efficace et impactant grâce à la solidarité, notamment sur les projets énergétiques ou de gestion des déchets.	CPÉRL	MRC Organismes et entreprises du territoire	Collaborer avec les MRC voisines afin de partager et d'identifier les secteurs où la capacité de production de chacune est élevée. Définir conjointement les situations lors desquelles des soutiens en termes de partage de services et de biens peuvent être apportés. Créer des procédures de partage des biens et des services associés à ces situations.	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans	Faible	Faible
								








		s.o.		Manque de coordination et de solidarité au sein du territoire élargi Gaspillage Manque de synergie dans le dynamisme de l'économie locale			Nombre de biens et services identifiés Nombre de procédures créées Nombre de MRC/organismes impliqués dans la collaboration	
Mesure B3.3	Explications							
Identifier les potentiels de diversification agricole et agroforestière et varier les points d'accès aux aliments locaux.	L'accès aux aliments sains et locaux est une bonne pratique à mettre en place, et à en diffuser les points d'accès (ex. accès aux produits frais de producteurs locaux, via un comptoir, un marché, etc) dans les communautés. De plus, un réseau de distribution local permet de répondre aux besoins directs en cas d'insécurité alimentaire ou de situation d'urgence, dont notamment l'isolation ponctuelle d'un espace du territoire en cas d'évènement météorologique extrême. Ces enjeux doivent être officialisés dans le comité consultatif agricole déjà actif sur le territoire. Par ailleurs, cette action s'arrime avec la stratégie de la MRC relative au développement de la filière PFNL (produits forestiers non ligneux).	MRC	Municipalités, CDE, CAPE (Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique) Comité consultatif agricole UPA des Laurentides Producteurs agricoles et producteurs de PFNL Clubs-conseil en agroenvironnement Institutions de recherche DSP	Prise de connaissance par le CCA des études récentes ayant été réalisées sur le territoire : potentiel de valorisation des friches pour la production intensive de PFNL, potentiel de PFNL des boisés (extensif), potentiel acéricole, etc. Réunir la documentation existante sur les cultures pouvant être mieux adaptées aux CC Recherche de partenariats Favoriser la mise en place de projets pilotes visant à implanter et tester de nouvelles cultures Diffuser les résultats Réaliser une cartographie des points d'accès aux aliments locaux existants et cibler les nouveaux besoins de points d'accès	Moyen terme : 2026 - 2029	Prise de connaissance des études existantes : 1 an Mise en place des projets pilotes : 2 à 8 ans Cartographie des points d'accès : 2 ans	Moyen : une ressource dédiée au projet dont la tâche consistera à colliger les études disponibles, à réunir les acteurs pour la mise en place des projets pilotes et à rassembler l'information relative aux points d'accès Élevé : mise en place des projets pilotes, suivi et diffusion des résultats	Coûts internes faibles Coûts des projets pilotes variables
								
		Programmes de financement du MAPAQ Fonds de recherche	Absence de développement des savoirs et savoir-faire en lien avec l'agriculture et l'agroforesterie résultant en un maintien ou augmentation du niveau de vulnérabilité Perte d'accès à certains éléments du réseau local de distribution	Nombre de projets pilotes mis en place Nombre de nouvelles cultures testées et documentées Nombre de nouveaux points d'accès aux aliments locaux créés				














Orientation C : Accroître la qualité de vie des communautés et favoriser la solidarité


















Objectif C1 : Assurer une saine gestion du territoire basée sur un équilibre entre la vitalité socioéconomique, la qualité de vie et l'intégrité des écosystèmes								
Mesure C1.1	Explications							
Mettre à jour les règlements concernant l'aménagement forestier en terrain privé afin de tenir compte des impacts des changements climatiques.	L'aménagement forestier durable peut renforcer la résilience des forêts, notamment face aux feux, mais également aux ravageurs et autres perturbations liées aux changements climatiques. À titre d'exemple, des modifications pourraient être intégrées de sorte à prévoir dans le règlement l'obligation, pour les détenteurs de permis d'abattage, d'enrichir les parterres de coupe d'essences forestières en migration assistée depuis leurs habitats préférés situés plus au sud.	MRC	Groupements forestiers Québec, alliance des propriétaires forestiers Outaouais-Laurentides, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Recourir aux nouveaux guides montérégiens pour s'inspirer de telles mesures	Court terme : 2024-2025	2 ans	Peu : peut entrer dans la tâche d'une personne ou encore être donné en mandat externe	Faible (salaires)
								
		s.o.		Accentuation de la vulnérabilité des milieux naturels en terres privées			Règlement adopté	
Mesure C1.2	Explications							
À travers le PRMHH, mettre en place des actions fortes de conservation des milieux humides.	Dans une perspective de zéro perte nette de milieux humides, le développement sur ces zones est à proscrire. Le PRMHH est l'outil à jour incluant ces objectifs de conservation.	MRC	OBV Organismes de conservation	Déployer les intentions du PRMHH sur le territoire	Moyen terme et long terme : après 2025	Plusieurs années	Faible : commandite des intentions du PRMHH	Faible (salaires)
								
		s.o		Perte de la biodiversité et des écosystèmes			Nombre d'action de conservation sur le territoire ou par municipalités	




Mesure C1.3	Explications							
S'assurer que le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée des Laurentides, malgré sa centralisation, permette d'accroître la résilience des boisés ainsi que leur capacité à séquestrer du carbone.	L'actualisation du PPMV 2001 de la forêt privée des Laurentides est une opportunité pour intégrer les enjeux et actions d'aménagement des boisés du territoire, pour explorer l'intérêt des propriétaires à émettre des crédits carbone sur le marché volontaire ou réglementé, pour harmoniser la réglementation municipale aux enjeux laurentiens et pour vérifier l'intérêt des propriétaires à constituer une banque de territoires destinés à l'enregistrement au statut de producteur forestier. Des travaux scientifiques sont en cours pour définir les paramètres d'aménagement les plus pertinents afin d'accroître la résilience des forêts privées, voir notamment le projet Comment aménager sa forêt privée pour maximiser sa résilience face aux changements globaux : une approche basée sur la diversité et la connectivité fonctionnelle.	MRC	Élus/fonctionnaires administrateurs de l'Agence, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides	S'assurer d'être informé de la mise en ligne du PPMV. Créer un canal de communications via les administrateurs de l'agence issus du monde municipal. Faire des représentations afin de s'assurer que les enjeux liés aux CC sont adéquatement considérés dans le Plan.	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans	Faible	Faible (salaires)
								
		s.o	Forêt privée mal outillée pour lutter et adapter les forêts aux changements globaux	Actualisation du PPMV				

Objectif C2 : Mettre en valeur et accroître le déploiement des espaces et infrastructures verts et bleus sur le territoire











Mesure C2.1	Explications							
À travers le SAD et le PDZA, favoriser les projets d'espaces verts en terrain public et reconnecter le milieu agricole au milieu de vie notamment en accompagnant les municipalités dans l'établissement d'un plan d'agriculture urbaine.	L'intégration de jardins communautaires, parcs municipaux et autres espaces verts dans les municipalités ou le territoire public permet de répondre à plusieurs enjeux environnementaux et sociaux comme la lutte contre les îlots de chaleur, le développement du bien-être de la population ou le renforcement des corridors écologiques. Une première étape du plan d'agriculture urbaine serait de favoriser des aménagements comestibles à travers les infrastructures vertes.	Municipalités	MRC DSP OBV Eco-corridors laurentiens Québec Vert (association promouvant l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière)	Mise en place d'un comité de travail (représentants municipaux et collaborateurs) afin d'identifier et d'évaluer des initiatives/projets potentielles d'intérêt en verdissement et agriculture urbaine. Considérer les terrains publics, mais aussi des terrains privés présentant un intérêt (ex : proximité éco-corridors projetés, arrimage avec milieu agricole).	Moyen terme 2026 - 2029	1-3 ans	Moyen : Efforts surtout à l'interne (municipalités et MRC), mais concertation importante avec collaborateurs pour favoriser le succès de la démarche (ex : initiatives interdisciplinaires, besoin d'expertise, etc.).	Coûts internes à la MRC, mais possibilité d'assistance technique (mandat externe - entre 10k et 20k\$) pour soutenir la démarche urbanistique sous-jacente à cette démarche.





















								
		MELCCFP (programme Oasis et autres opportunités) Nature Action FCM		Opportunités manquées en termes de planification, de mobilisation des acteurs et d'occasions de financement si cette démarche de concertation n'est pas menée à terme.			Désignation d'un(e) responsable et d'un comité de travail. Rapport résumant la démarche de consultation (enjeux, initiatives et projets potentiels en verdissement/agriculture urbaine, recommandations) Objets de révision/modification des outils de planification (SAD, PDZA)	
Mesure C2.2	Explications							
Établir dans le SAD un objectif de verdissement des terrains privés et publics.	Le verdissement permet de lutter contre les îlots de chaleur, présents dans les espaces urbanisés. Un objectif de verdissement comme un pourcentage du terrain ou un ratio vis-à-vis des places de stationnement pour les terrains commerciaux, institutionnels et industriels fixe un but commun entre tous les acteurs du milieu. Les projets de rénovation doivent aussi être une opportunité pour réintégrer de la nature en milieu urbain, le SAD peut imposer de la même manière des objectifs de revalorisation de ces espaces. Les bonnes pratiques répertoriées dans les recommandations de l'INSPQ pourraient être rappelées (verdissement des places de stationnement, des cours d'école, toits verts, murs végétalisés, etc.)	MRC	Municipalités	Identifier un(e) responsable afin d'identifier et mettre en œuvre (avec collaborateurs) les actions les plus pertinentes en lien avec l'objectif de verdissement : diagnostic verdissement des terrains privés selon usages et/ou secteurs, analyse des outils d'urbanisme existants (zonage, PIIA, PPCMOI, etc.), potentiel d'accroissement des végétaux (%), enjeux et pistes de solution selon les cas de figure, meilleures pratiques, possibilités d'arrimage aux autres objectifs environnementaux, etc.) Arrimage avec les autres planifications Explorer les pistes de solutions par la réalisation d'Études d'impacts sur la santé (EIS)	Court terme : 2024 - 2025	0-2 ans	Faible : Travaux surtout à l'interne (MRC et municipalités)	Coûts internes aux instances municipales, mais possibilité d'assistance technique (mandat externe - entre 10k et 30k\$) pour soutenir la démarche de planification pour la mise en œuvre des objectifs de verdissement.
								
		s.o.	Risques accrus/qualité de vie de moindre qualité pour la population en général (impact collectif) et pour certains usagers en particulier (ex : terrains commerciaux et industriels) par rapport aux aléas climatiques, en particulier les impacts du ruissellement des eaux et les températures élevées.			Diagnostic et analyses sur le verdissement des terrains privés. Identification et évaluation des mesures de verdissement à privilégier. Intégration de l'objectif de verdissement dans le SAD		

Mesure C2.3	Explications							
Documenter les pratiques exemplaires et normes sur la conception des bâtiments et d'infrastructures écoresponsables et intégrer les plus prioritaires dans le SAD.	Il existe aujourd'hui plusieurs méthodes et outils pour répondre aux enjeux climatiques dans la construction de bâtiments et d'infrastructures, par exemple l'utilisation de matériaux réfléchissants pour diminuer les îlots de chaleur ou la mise en place de noues végétalisées pour une gestion des eaux pluviales in situ (voir par exemple normes BNQ 3019-190).	MRC	Municipalités OBV MAMH	Désignation d'une personne responsable et de ressources de support au plan technique (ex : services des permis/infrastructures/environnement). Efficacité de la démarche de recherche (meilleures pratiques/exemples) et de la concertation réunissant les porteurs/collaborateurs en vue d'identifier les normes/pratiques/outils les plus prometteurs et efficaces. Identifier les pratiques et normes prioritaires à intégrer au SAD	Moyen terme : 2026 - 2029	0-3 ans	Moyen : Concertation entre intervenants municipaux et autres parties prenantes, possibilité d'assistance externe (ex : mandat pour identifier/évaluer les outils et normes les plus appropriés et soutenir modification au SAD)	Variable, dépend de l'ampleur de la démarche de documentation et des actions résultantes au SAD. Entre 15k\$ et 50k\$ (mandat externe)
								
		s.o.	Non-application de mesures écoresponsables estimées prioritaires lors du design des projets et les processus d'étude et d'approbation liés. Occasions manquées de sensibiliser des parties prenantes influentes (milieu économique et associatif) aux nouvelles pratiques plus écoresponsables.			Plan de travail pour les volets recherche et concertation de la démarche Intégration des mesures prioritaires au SAD (orientations, document complémentaire), incluant un résumé type des bonnes pratiques.		
Mesure C2.4	Explications							
Définir un plan d'accès aux espaces bleus.	L'accès aux espaces bleus (lacs, cours d'eau et milieux humides) est en forte demande avec l'augmentation de la population et les extrêmes chaleurs. La démocratisation des accès à travers le territoire ainsi que la communication pédagogique sur les bons comportements à adopter permettent une utilisation résiliente et solidaire du territoire tout en réduisant les impacts négatifs potentiels (par exemple la propagation des EEE). Les mesures de prévention et les risques inhérents aux activités dans ces milieux (tiques, moustiques, herbe à puce, piètre qualité microbiologique de l'eau certains jours comme après de fortes pluies, veste de flottaison) doivent aussi être expliqués,	MRC	Municipalités OBV CRE Associations de lacs Canot-Kayak Québec	Identification d'un(e) responsable et de collaborateurs (ex : comité) pour mener cette démarche. Identification préalable des accès souhaitables et/ou nécessaires aux espaces bleus, selon leurs vocations (actuelles/planifiées) pour des services essentiels et la qualité de vie. Identification des meilleures pratiques d'amélioration de l'accessibilité aux espaces bleus (cas concrets, rôles intervenants, planification, accès, outils réglementaires/juridiques, etc.). Outre l'acquisition de parcelles de terrain, envisager l'établissement de servitudes de passages et d'accès.	Moyen terme : 2026 - 2029	0-2 ans	Faible (réalisation du plan d'accès). Possibilité de mandat externe pour soutien technique (aspects urbanistiques/juridiques/financier)	5 k - 30 k (mandat externe)











	pour en assurer une fréquentation sécuritaire et responsable.			
	s.o.		<p>Perpétuation d'accès restreints (voire inexistants) aux secteurs bleus pour plusieurs segments de la population (notamment les personnes défavorisées).</p> <p>Réduction de qualité de vie et possibilités réduites de profiter de secteurs/mesures d'atténuation des impacts lors d'aléas climatiques.</p>	<p>Identification préalable des accès souhaitables et/ou nécessaires.</p> <p>Arrimage/intégration du plan d'accès aux espaces bleus aux outils municipaux (plans et règlements d'urbanisme, programmes triennaux d'immobilisation, etc.)</p>





















Objectif C3 : Améliorer les services afin d'assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie des citoyens











Mesure C3.1	Explications							
Favoriser la coordination sur les projets majeurs pour enfouir les réseaux électriques aériens et sensibiliser les citoyens sur les besoins de gestion du réseau.	Les changements climatiques amplifient les risques de coupures du réseau électrique, notamment lors de chutes d'arbres ou de branches en période de grand vent. Pour améliorer la résilience à long terme, l'enfouissement des réseaux électriques est une solution privilégiée. Il importe aussi de sensibiliser les citoyens sur le choix des essences ainsi que sur les techniques de gestion de la végétation qui contribuent à améliorer la cohabitation entre les trames vertes et les réseaux électriques.	Municipalités	MRC Hydro-Québec	<p>Identification d'un(e) responsable à la MRC et de collaborateurs dans les municipalités et à HQ pour établir une démarche de coordination intégrée.</p> <p>Identification des meilleures pratiques de plantation et gestion des arbres à proximité des réseaux électriques aériens et pour la conception des aménagements paysagers dans les projets de développement.</p> <p>Identification des normes ou mesures à intégrer au niveau de la MRC pour favoriser l'enfouissement des réseaux électriques.</p>	Moyen terme : 2026 - 2029	0-2 ans	<p>Faible, pour la coordination des parties (intervenants municipaux et HQ) et les actions de communication/sensibilisation auprès des citoyens. - La mise en œuvre des interventions structurantes découlant de cette coordination (ex : enfouissement, réseaux électriques, programmes d'entretien des arbres) nécessite toutefois des efforts plus importants.</p>	<p>Coûts internes faibles</p> <p>Coûts des interventions variables</p>
								
				Hydro-Québec (occasions de financement évolutives - Considérer notamment l'initiative Embellir les voies publiques et le Programme d'enfouissement de lignes de distribution existantes)	<p>Risques accrus en termes de sécurité des personnes et de pannes d'électricité lors d'aléas climatiques.</p>	<p>Plan de coordination entre parties prenantes identifiant les actions, rôles et responsabilités.</p>		

Mesure C3.2	Explications							
Accompagner les municipalités dans le déploiement du plan de chaleur extrême de la Santé publique.	Le plan ministériel de chaleur extrême répond aux enjeux de coordination et de gestion de l'information en matière de vagues de chaleur. Les changements climatiques augmentent la fréquence et l'intensité des épisodes de chaleur extrême auxquelles le plan répond par des mesures concrètes.	Municipalités	DSP MRC	Collaborer avec la DSP pour identifier les actions les plus pertinentes à l'échelle municipale Évaluer la pertinence de développer un PPI chaleur avec les municipalités (voir par exemple : https://www.grandsudbury.ca/vivre/services-durgence/gestion-des-situations-durgence/hot-weather-response-plan/)	Moyen terme 2026 - 2029	1 an	Moyen	Faible coût de main-d'œuvre pour le développement du plan Coûts en fonction des mesures retenues
								
		Voir avec la DSP		Troubles de santé allant jusqu'aux décès			Nombre de municipalités accompagnées	
Mesure C3.3	Explications							
Déployer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour les personnes vulnérables ou marginalisées.	Avec l'aide du VRAC-PARC et des organismes communautaires, la MRC va identifier les populations vulnérables du territoire et réalisera une analyse des risques et opportunités face aux changements climatiques (découle de la mesure A4.1). Les organismes communautaires pourront, avec l'appui de la MRC, développer et déployer une stratégie d'adaptation pour répondre aux enjeux identifiés.	Organismes communautaires	CISSS DSP MRC Municipalités	Identifier les organismes communautaires partenaires Créer la stratégie/plan d'action pour gérer les risques et opportunités face aux changements climatiques Déployer la stratégie	Moyen terme 2026 - 2029	2-4 ans	Moyen	Coûts en fonction des mesures retenues
								
		s.o		Absence de prise en compte des populations marginalisées dans les projets d'adaptation Augmentation de l'isolement et de la vulnérabilité des populations			Nombre de projets développés et implantés	





















Orientation D : Pérenniser les milieux naturels et leurs services écosystémiques


















Objectif D1 : Soutenir la protection, la restauration, la création et la gestion durable des milieux naturels pour atteindre un objectif de protection de 30% du territoire d'ici à 2030								
Mesure D1.1	Explications							
Créer une stratégie de conservation à l'échelle de la MRC incluant des objectifs de conservation et de promotion de la conservation volontaire. Arrimer la stratégie aux diverses planifications de la MRC (SAD, PDZA, etc.).	La conservation du territoire est essentielle pour maintenir l'intégrité des espaces naturels à l'échelle locale. De plus à l'échelle provinciale, le gouvernement s'est doté d'un plan nature, qui vise également une conservation de 30% du territoire québécois. Il est nécessaire que les gouvernements locaux et régionaux s'alignent avec cet objectif. La stratégie de conservation ainsi que le PRMHH sont des outils essentiels pour atteindre cet objectif. À l'échelle de la MRC, une meilleure connaissance des milieux naturels terrestres serait complémentaire au PRMHH et permettrait la mise en place d'une stratégie globale de conservation des milieux naturels. À cet effet, il est nécessaire d'inventorier et prioriser les secteurs clés pour la protection de la biodiversité au sein de cette stratégie. Par ailleurs, on devrait considérer ces secteurs comme des actifs naturels qui génèrent des services écosystémiques dans la gestion des actifs municipaux. Des programmes de soutien financier et incitatifs fiscaux existent et peuvent être mis en avant pour inciter les municipalités, les propriétaires et les organismes de conservation à protéger des terrains.	MRC	Organismes de conservation Municipalités	Réaliser un portrait des acteurs de la conservation de la MRC (municipalités actives en conservation, organismes de conservation actifs et en développement) Réaliser un portrait des milieux naturels terrestres ainsi qu'une priorisation des milieux d'intérêt pour la conservation	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans - 5 ans	Une personne dédiée à la MRC ou accompagnement par des professionnels externes	s.o. (en cours)
				De façon complémentaire et cohérente avec le PRMHH et les stratégies municipales, élaborer une stratégie de conservation des milieux naturels de la MRC				
				Réaliser une rencontre avec les organismes de conservation et municipalités afin d'identifier les irritants et les opportunités pouvant être mises en place afin de faciliter les projets de conservation (ex. zonage, contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, etc.) Développer des modèles de règlements (ou autres pratiques) à partager au sein des municipalités pour favoriser la réalisation des projets de conservation, et favoriser leurs mises en place Participer à la diffusion de l'information sur les incitatifs à la conservation auprès des propriétaires privés				
								
		Peu de financement pour ce type de projet. Par contre, la conservation volontaire qui en résultera fait économiser beaucoup d'argent aux acteurs, dont les municipalités (un terrain donné vs un terrain acheté)		Manque de coordination des efforts de conservation dans la MRC et manque de connaissances sur ce qui se fait Pertes d'opportunités (propriétaires ne connaissant pas les solutions possibles) Difficulté de réaliser les projets de conservation en raison de certaines pratiques urbanistiques			Portrait des acteurs réalisé Nombre d'outils ou de pratiques documentés et diffusés Nombre de projets de conservation	

Mesure D1.2	Explications							
Participer à une stratégie régionale de conservation des milieux naturels à l'échelle des Laurentides incluant les enjeux des territoires publics.	Une stratégie de conservation des milieux naturels à l'échelle des Laurentides permettra de définir des objectifs et cibles régionaux cohérents et complémentaires avec les planifications et outils existants des MRC et organismes du territoire, et de planifier les initiatives de conservation en collaboration avec les acteurs du milieu. Une stratégie régionale de conservation des milieux naturels permettrait d'avoir des objectifs et outils applicables sur un plus grand maillage territorial, les écosystèmes ne s'arrêtent pas aux frontières administratives des MRC. Les corridors écologiques et autres milieux d'intérêt (p.ex. forêts anciennes) pourraient aussi y être intégrés. Un arimage avec les planifications pertinentes actuelles serait souhaitable.	MRC CPÉRL	MRC de la région OBV MRNF Organismes de conservation	Réunir les MRC des Laurentides et principaux acteurs de la conservation Définir la vision et les objectifs de conservation des milieux naturels pour les Laurentides. Élaborer une stratégie de conservation régionale Au besoin, participer à la mise en place de nouveaux organismes de conservation	Moyen terme : 2026 - 2029	3 à 5 ans	Un responsable par MRC + mandat externe	Entre 10 et 20 k\$
								
		Peu de financement pour les stratégies de conservation.		Manque de coordination des efforts de conservation			Stratégie élaborée Nombre d'indicateurs de suivi définis	
Mesure D1.3	Explications							
Redéfinir les accès publics aux milieux naturels de la MRC afin de participer à la conservation et la protection du territoire.	Malgré la mise en place de mesures de précaution pour s'assurer d'un usage respectueux du territoire lors d'activités récréotouristiques, l'utilisation anthropique fragilise l'équilibre des écosystèmes. C'est pourquoi, dans un souci de conservation des secteurs clés pour la biodiversité, il importe de redéfinir l'accessibilité aux différents parcs de la MRC. Les espaces dédiés au public devront peut-être être restreints ou redessinés afin de s'assurer que des sections participent intégralement aux objectifs de conservation et soit en phase avec la capacité de support des milieux naturels visés pour la protection.	MRC	Municipalités Gestionnaires de parcs Organismes de conservation, OBV	Développer des fiches d'information (une par parc) identifiant les milieux sensibles et milieux d'intérêt pour la conservation, notamment issus du PRMHH Réaliser pour chaque parc, une analyse de la compatibilité entre leur vision de développement et la vision de conservation de la MRC, et identifier les actions/correctifs à mettre en place	Long terme : 2030-2033	5 ans	Moyen : préparation des fiches Élevé : accompagnement et suivi auprès des gestionnaires de parcs	Peut être réalisé à l'interne, donc coûts faibles
								
		Peu de financement pour ce type d'action		Perte de milieux naturels due à une incompatibilité entre les visions de développement des parcs et de conservation.			Fiches informatives et plan d'action réalisés pour l'ensemble des parcs	














Mesure D1.4	Explications							
Créer une banque de terrains disponibles pour des travaux compensatoires lors de l'atteinte aux milieux naturels.	À travers l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels, la MRC définit une banque de terrains à revaloriser de manière compensatoire si un milieu humide ou du couvert forestier est touché par un projet. Les critères pouvant justifier la compensation seront détaillés au regard des pertes écologiques encourues par le potentiel projet.	MRC	Organismes de conservation Municipalités	<p>Identifier des sites compensatoires potentiels pour les milieux terrestres (complémentarité avec le PRMHH qui identifie des sites compensatoires de MHH)</p> <p>Sonder les propriétaires de sites compensatoires afin de faire connaître les possibilités pour la création et la restauration de MHH et de milieux naturels</p> <p>Réaliser un bottin des sources d'aides financières (PRCMHH, etc.) et techniques (p.ex. spécialistes habiletés à créer ou restaurer des MHH) afin que la MRC et les municipalités puissent orienter les projets de restauration et de création</p> <p>Créer une base de données des opportunités socioécologiques en fonction des résultats du sondage des propriétaires</p>	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans	Moyen (temps pour la MRC), mais entre notamment dans la mise en œuvre du PRMHH. Peut être accompagnée via un mandat externe.	3 à 7 k\$
								
		Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations et Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques		Difficulté à trouver des sites compensatoires			Pertes d'opportunités de restauration et création existantes	

Objectif D2 : Assurer une meilleure protection et gestion de l'eau souterraine et de surface

Mesure D2.1	Explications							
Intégrer dans le SAD la mise en place de stations de lavage d'embarcations et/ou postes de surveillance.	Pour limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, il est important de sensibiliser et d'offrir les services nécessaires au nettoyage des embarcations motorisées et autres moyens de transport flottants. Il importe de rendre obligatoire l'installation d'une station de lavage pour tout nouveau développement de rampe d'accès à un plan d'eau.	MRC	Municipalités OBV CRE Associations de lacs	Identifier les modalités pertinentes et pratiques à considérer en vue d'une intégration bien ciblée de cette mesure dans le SAD. Notamment : modalités en aménagement, protection de l'environnement, réglementation, activités de sensibilisation, rôles et responsabilités des intervenants/collaborateurs, cas de figure possibles, regard comparatif sur les services et équipement de lavage de bateaux et autres embarcations dans d'autres MRC/municipalités, etc.	Moyen terme : 2026 - 2029	1 à 3 ans	Plutôt faible, travaux à l'interne (MRC, municipalités) avec collaborateurs. Modification au SAD	Réalisé essentiellement à l'interne. Coûts faibles.
								
		s.o.	Risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs et rivières si équipements et mesures de surveillances ne sont pas bonifiés.			Intégration normes/lignes directrices au SAD Ajout de stations de lavage et de postes de surveillance Améliorations aux équipements déjà existants		
Mesure D2.2	Explications							
Identifier les secteurs du territoire ayant des difficultés d'approvisionnement en eau.	Les enjeux d'approvisionnement en eau sont critiques pour la MRC qui subit des épisodes de sécheresse importants. Il importe de comprendre comment vont évoluer les besoins en eau potable et non potable sur le territoire et s'il sera possible de les combler en fonction des infrastructures actuelles et de la disponibilité de la ressource en contexte de CC.	MRC	OBV Municipalités UPA DSP Chercheurs, experts, professionnels (ex. RQES)	Faire le bilan des problèmes d'approvisionnement documentés dans les documents disponibles (ex. PRMHH, PACES, PDE, analyses de vulnérabilité, projets RADEAU 1 et 2, etc.) Sonder les municipalités, pour préciser et mettre à jour leurs problématiques d'approvisionnement et faire le lien avec les besoins futurs Cibler les secteurs prioritaires et identifier les actions nécessaires	Moyen terme : 2026 - 2029	2 à 5 ans	Peu pour la MRC (une personne pour faire le bilan des connaissances et coordonner la collecte d'informations auprès des municipalités)	Faibles coûts pour ce qui peut être fait à l'interne 1k\$ à 5k\$ si collaboration externe (ex. OBV, RQES)
								
		s.o.	Manque de connaissances sur les secteurs les plus problématiques Amplifications de la problématique d'approvisionnement et de la vulnérabilité			Portrait des problématiques d'approvisionnement établi Plan d'action réalisé incluant priorités d'actions		

Mesure D2.3	Explications							
Promouvoir et assurer la mise en œuvre des bonnes pratiques en termes de consommation d'eau et protection des sources d'eau potable.	Les changements climatiques touchent particulièrement l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la MRC. Les citoyens et les municipalités ont un rôle à jouer dans leurs habitudes de consommation et dans la protection des sources, notamment lors de développement de projets denses ou intensifs. De l'utilisation des eaux de pluie pour l'arrosage extérieur à la réflexion d'approvisionnement pour les projets récréatifs, plusieurs mesures sont à promouvoir.	Municipalités	MRC OBV	Évaluer pour chaque Municipalité dotée d'un réseau d'aqueduc quelles sont les plus importantes sources de consommation (ex. pertes dues aux fuites dans le réseau, consommation domestique, etc.) (voir les données disponibles via la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable) Mettre en place un plan d'action visant à diminuer les pertes et la quantité d'eau consommée Élaborer des plans de protection des sources d'eau potable Rechercher des sources d'aides financières pour mettre en œuvre les actions des plans d'action	Moyen terme : 2026 - 2029	2 à 5 ans	Mandat externe Plusieurs informations disponibles ici : https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/strategie/outils-aux-municipalites/	10 à 50 k\$ pour les évaluations et la création du plan d'action
								
		Programme Infrastructures Canada Pour l'élaboration de plans de protection des sources d'eau potable : Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)		Maintien de la pression sur la ressource Manque de résilience face aux sécheresses et aux étiages plus sévères Maintien d'habitude de surconsommation			Nombre de plans d'action élaborés Nombre de mesures mises en place	
Mesure D2.4	Explications							
Revégétaliser les bandes riveraines.	Le couvert végétal de la bande riveraine réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement en provenance des terres adjacentes, ce qui favorise la sédimentation des particules du sol et des nutriments et contaminants qui y sont liés. La promotion des bonnes pratiques de gestion de ces espaces est nécessaire et nécessite d'être augmenté pour s'assurer de l'application du règlement. Leur revalorisation après travaux améliore la résilience du territoire.	Municipalités	MRC, MAPAQ OBV CRE Associations de lacs UPA	Planifier les budgets requis dans chaque municipalité (et la MRC dans la perspective de services partagés) de façon à accroître les activités de promotion et de mise en œuvre de projet de revégétalisation des bandes riveraines. Cela peut passer une vente annuelle de végétaux offerts à coûts réduits par exemple.	Moyen terme : 2026 - 2029	1-2 ans (au moins 1 saison d'été)	Effort variable. Est surtout tributaire des capacités et disponibilités des instances municipales (incluant MRC) à s'engager activement dans les activités de revégétalisation. Le niveau d'effort va différer d'une municipalité à l'autre.	Planification coûts faibles Fonction des superficies couvertes et des mesures précises retenues.

		Considérer les différents programmes du ministère de l'Environnement (MELCCFP), du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une étroite concertation avec les OBV et Associations de lacs pourrait favoriser le financement et la mise en œuvre d'initiatives communes avec les municipalités.		Accélération de la détérioration des milieux riverains, et retards dans la réalisation de bonnes pratiques pouvant inspirer la mise en place de mesures efficaces (protection/revégétalisation) dans différents projets d'habitation et secteurs résidentiels existants. Opportunité manquée de bonifier et/ou rendre plus efficaces les normes réglementaires dans chaque municipalité (ex : zonage, PIIA)			Budgets généraux prévus pour les services d'aménagement et d'urbanisme (rôle central dans l'inspection des propriétés, incluant la mise en place de mesures préventives avant l'émission des permis et le début des travaux) Plan d'actions et ententes diverses avec OBV, Associations de lacs et autres collaborateurs.	
Objectif D3 : Encourager la lutte contre des espèces exotiques envahissantes (prévention, contrôle et élimination)								
Mesure D3.1	Explications							
Réaliser un état de la situation sur les EEE de la MRC.	Il y a actuellement plusieurs espèces exotiques envahissantes sur le territoire tant en milieu aquatique que terrestre. Il importe de comprendre l'état des lieux de la situation afin de pouvoir réaliser une planification stratégique pour l'identification des secteurs prioritaires et les moyens à mettre en place pour la sécurité du public ou de la mise en valeur des espaces naturels.	MRC	OBV CRE ISFORT, universités, Terra-Bois	Identifier la portée de l'état de la situation à réaliser (espèces couvertes, territoires d'intérêt, etc.) Identifier les organisations pouvant réaliser ce type de mandat (équipe de recherche ou consultant) Réaliser le mandat	Moyen terme : 2026 - 2029	5 ans	Élevé au niveau de l'équipe de réalisation La MRC peut agir comme partenaires sur un comité de suivi par exemple	Variables dépendamment de la portée du mandat.
		Plusieurs occasions de financement : Ouranos, RNCAN, FECC, Fondation de la faune du Québec, etc.		Manque de connaissances pour bien détecter et éventuellement contrôler la présence des EEE sur le territoire			Portrait réalisé sur le territoire	
Mesure D3.2	Explications							
Mettre sur pied des plans d'action municipaux de lutte aux EEE.	La lutte aux EEE est complexe et doit se faire de manière coordonnée avec les différents acteurs présents sur le territoire : citoyens, associations de lac, entreprises, municipalités, etc. Le développement de plans d'action municipaux peut aider à structurer une approche visant : la	Municipalités	MRC, Conseillers forestiers, OBV, CRE Jardinerie Québec Québec Vert	Former un comité EEE au sein de la MRC Travailler conjointement avec les municipalités afin de définir les principales actions devant se retrouver dans les plans Identifier et sécuriser le financement pour la mise en œuvre des plans	Moyen terme : 2026 - 2029	2 ans	Faible. Essentiellement des ressources humaines.	Variables en fonction des actions retenues

	sensibilisation et la communication, l'Acquisition et le transfert de connaissance, le signalement et les outils de détection et finalement les travaux d'éradication ou de gestion des EEE. Ces plans d'action pourraient également promouvoir la plantation d'espèces indigènes capables de survivre aux changements climatiques sur les terrains privés.							
		s.o		Mauvais choix d'essence végétale Accélération de l'envahissement			Nombre de plans élaborés Nombre de signalements sur les terrains privés Nombre de résidents atteints lors de la réalisation des séances d'information	
Mesure D3.3	Explications							
Identifier, contrôler et éliminer la présence d'espèces exotiques envahissantes	Le partage de connaissance et l'uniformisation des pratiques à travers les municipalités permettent une gestion efficace des espèces envahissantes. Des outils comme des capsules web diffusées en école ou des formations en entreprise d'aménagement paysager permettent de sensibiliser largement la population.	MRC	Associations de lacs, jardins communautaires, municipalités, OBV, milieu scolaire CRE DSP MELCCFP MTMD	Organiser une rencontre avec les municipalités afin d'évaluer les connaissances, les besoins et la capacité d'action de chacune d'entre elles En fonction des discussions, définir une première phase de formation et ensuite la mise en place de travaux de contrôle conjoints	Moyen terme : 2026 - 2029	0-2 ans	Moyen	Variable en fonction des projets identifiés Pour la formation sur les EEE, voir si le groupe Phragmite offre encore la formation, mais le coût est très faible (moins de 100\$ par participants)
								
		s.o.		Manque de connaissances pour bien détecter et éventuellement contrôler la présence des EEE sur le territoire			Nombre de personnes formées dans les municipalités Nombre de projets lancés	